



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **6 novembre 2017**

Délibération n° 2017-2248

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Couzon au Mont d'Or

objet : Projet de relocalisation de la caserne des sapeurs-pompiers et du parking de la gare - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 17 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguét, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Moretton, Moroge, Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Devinaz), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme El Faloussi), Berra (pouvoir à M. Huguét), Burillon (pouvoir à M. Crimier), M. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Gailliout (pouvoir à M. Coulon), Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Millet (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Millet (pouvoir à Mme Picard), Mmes Nachury (pouvoir à Mme Crespy), Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), Servien (pouvoir à M. Da Passano), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : Mme Farih.

**Conseil du 6 novembre 2017****Délibération n° 2017-2248**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Couzon au Mont d'Or

objet : **Projet de relocalisation de la caserne des sapeurs-pompiers et du parking de la gare - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 12 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Rappel**

Le projet de relocalisation de la caserne des sapeurs-pompiers du Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) ainsi que la construction d'un parking relais P+R à Couzon au Mont d'Or ont été inscrits à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020, par délibération du Conseil n° 2015-0475 du 6 juillet 2015.

Cette opération a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme, par délibération du Conseil n° 2017-1746 du 6 mars 2017. L'autorisation de programme votée, d'un montant de 900 000€, permet la prise en charge des acquisitions foncières (en cours) et d'études diverses.

**II - Contexte**

Le site retenu pour cette nouvelle caserne est constitué d'un tènement d'une superficie de 6 533 mètres carrés et comporte un bâtiment désaffecté. L'acquisition de ce terrain a été réalisée en juin 2017. Ce tènement va être scindé en deux. Une partie de l'emprise va être cédée au SDMIS pour le projet de construction de la nouvelle caserne des sapeurs-pompiers. Dans le cadre de la stratégie de rabattement autour des gares, l'autre partie de l'emprise foncière conservée par la Métropole sera le support d'un parking P+R d'une capacité de 36 places, objet de la présente demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme.

**III - Projet**

Le projet métropolitain prévoit la démolition du bâtiment désaffecté et la construction d'un parking P+R :

- terrassements généraux et travaux de chaussée (préparation emprise, structure de chaussée, bordures, enrobé, cheminement piéton en stabilisé),
- réseaux d'eaux pluviales (tranchée drainante et collecteur),
- signalisation (verticale et horizontale),
- plantations d'arbres,
- serrurerie (clôture voie ferrée, garde-corps, portail coulissant).

**IV - Calendrier prévisionnel**

Les travaux de voirie se dérouleront de janvier à août 2018 (démolition en janvier/février puis travaux de voirie de mars à août 2018) ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** le projet de relocalisation de la caserne des sapeurs-pompiers ainsi que la construction d'un parking à Couzon au Mont d'Or.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains pour un montant de 600 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 600 000 € TTC en dépenses en 2018, sur l'opération n° 0P06O5351.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 500 000 € TTC pour le budget principal en dépenses.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 novembre 2017.**